

# Commune de CORBEILLES en Gâtinais

## **CONSEIL MUNICIPAL DU** **22 AVRIL 2014**

L'an 2014, le 22 Avril à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la commune de CORBEILLES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle du Conseil, sous la présidence de M. GARDIA Georges, Maire

**Présents** : M. GARDIA Georges, Maire, Mme BESSE-DESMOULIERES Jacqueline, M. CANELA Maxime, M. PYAT Jean-Claude, M. CONSTANT Daniel, M. LEBOEUF Jean-Pierre, Mme VOGEL Florence, Mme MARTIN Isabelle, Mme LANCELOT Corinne, Mme MAISON Sophie, Mme BARBER Catherine, Mme VINAS Maria Del Pilar

**Excusés ayant donné procuration** : Mme SOUDAY Martine à M. CANELA, M. HORNEZ Jean-Paul à Mme BESSE-DESMOULIERES, M. FRANCAERT Sébastien à M. GARDIA,

Mme BESSE-DESMOULIERES Jacqueline a été élue secrétaire de séance.

\*\*\*\*\*

Le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 29 mars est approuvé à l'unanimité.

### **Compte rendu des décisions prises par le Maire en application de l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales**

Monsieur le Maire informe que dans le cadre de la délégation qui lui a été confiée par le Conseil Municipal au titre de l'article L 2122.22 du Code Général, et après avoir consulté les adjoints, il a été décidé de ne pas exercer le **Droit de Prémption Urbain** dont est titulaire la commune pour les Déclarations d'Intention d'Aliéner suivantes :

- ↳ Parcelles ZH N° 164 et 165 – sises au lieudit « Fays » - Zone UA – d'une superficie totale de 1.217 m<sup>2</sup> - bâti sur terrain propre – Propriété de Mme MORET-FAURE Sylvie
- ↳ Parcelle P N° 540 – sise 60 Avenue de Montargis – Zone UA– d'une superficie de 696 m<sup>2</sup> - bâti sur terrain propre – Propriété de l'indivision MARIÉ
- ↳ Parcelle H N° 1206 – sise 7 rue de l'Ouche des Chevalliers – Zone 1NA – d'une superficie de 810 m<sup>2</sup> - non bâti – Propriété de VALLOGIS
- ↳ Parcelle ZY N° 74 – sise 45 rue des Déportés – Zone UA – d'une superficie de 1.066 m<sup>2</sup> - bâti sur terrain propre – Propriété de Mme LHOTE Danielle
- ↳ Pacelles P 854 et 247 – sises 12 Avenue de Montargis – Zone UA – d'une superficie totale de 257 m<sup>2</sup> - bâti sur terrain propre – Propriété de Mme GONON Françoise

### **Composition des commissions communales**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, procède à la création et à la dénomination des commissions suivantes :

M. le Maire est Président de toutes les commissions municipales

**Commission « FINANCES – BUDGET »**

Rapporteur : Maxime CANELA

**Membres** : Jacqueline BESSE-DESMOULIERES, Jean-Paul HORNEZ, Martine SOUDAY, Corinne LANCELOT, Maria del Pilar VIÑAS, Daniel CONSTANT, Jean-Pierre LEBOEUF

**Commission « TRAVAUX – URBANISME - VOIRIE - ENVIRONNEMENT »**

Rapporteur : Jean-Paul HORNEZ

**Membres** : Jacqueline BESSE-DESMOULIERES, Martine SOUDAY, Maxime CANELA, Corinne LANCELOT, Isabelle MARTIN, Catherine BARBER, Florence VOGEL, Sophie MAISON, Maria del Pilar VIÑAS, Daniel CONSTANT, Jean-Pierre LEBOEUF, Sébastien FRANCAERT, Jean-Claude PYAT

**Commission « COMMUNICATION »**

Rapporteur : Martine SOUDAY

**Membres** : Catherine BARBER, Isabelle MARTIN, Maria del Pilar VIÑAS, Sébastien FRANCAERT, Daniel CONSTANT

**Commission « ANIMATION – CULTURE – SPORTS - ASSOCIATIONS »**

Rapporteur : Martine SOUDAY

**Membres** : Maxime CANELA, Corinne LANCELOT, Isabelle MARTIN, Catherine BARBER, Florence VOGEL, Maria del Pilar VIÑAS, Jean-Pierre LEBOEUF, Sébastien FRANCAERT, Jean-Claude PYAT

**Commission « ENFANCE »**

Rapporteur: Jacqueline BESSE-DESMOULIERES

**Membres** : Martine SOUDAY, Maxime CANELA, Corinne LANCELOT, Isabelle MARTIN, Catherine BARBER, Florence VOGEL, Sophie MAISON, Maria del Pilar VIÑAS, Sébastien FRANCAERT

**Commission d'OUVERTURE DES PLIS**

**Président** : M. le Maire

**Titulaires (3)** : Jean-Paul HORNEZ, Maxime CANELA, Daniel CONSTANT

**Suppléants (3)** : Jacqueline BESSE-DESMOULIERES, Jean-Pierre LEBOEUF, Corinne LANCELOT

Le représentant de la Concurrence et des Prix

M. le Receveur Municipal

**Commission de DELEGATION DE SERVICE PUBLIC**

**Président** : M. le Maire

**Titulaires (3)** : Jean-Paul HORNEZ, Maxime CANELA, Daniel CONSTANT

**Suppléants (3)** : Jacqueline BESSE-DESMOULIERES, Jean-Pierre LEBOEUF, Corinne LANCELOT

Le représentant de la Concurrence et des Prix

M. le Receveur Municipal

Mme BESSE-DESMOULIERES informe que pour les rythmes scolaires nous ne sommes pas en avance au regard de Sceaux-du-Gâtinais, mais ce n'est pas la même dimension par rapport au nombre d'enfants. Nous avons adressé un questionnaire aux parents. Un courrier pour solliciter les associations corbeilloises, susceptibles d'intervenir dans ce temps périscolaire, est en cours d'élaboration. Compte tenu du décret qui doit bientôt paraître, suite au changement de ministre de l'éducation nationale, il est préférable d'attendre pour connaître nos marges de manœuvre. Sceaux a déjà changé les horaires qui avaient été définis en commun, et Lorcy envisage de les modifier.

M. GARDIA signale que nous avons reçu un courrier du Conseil Général qui nous informe de l'augmentation d'environ 40 € de la participation demandée aux familles pour la prochaine rentrée.

Cette dépense peut être prise en charge, en partie ou en totalité, par les communes et nous allons devoir prendre une délibération à ce sujet. A noter que le Loiret est l'un des rares départements à assurer les transports scolaires.

### **Fixation du nombre des membres du CCAS**

Monsieur le Maire informe qu'en application de l'article R 123-7 du Code de l'Action Sociale et des Familles, le nombre des membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) est fixé par le Conseil Municipal. Il précise que leur nombre ne peut être supérieur à 16 et qu'il ne peut être inférieur à 8 ; qu'il doit être pair puisqu'une moitié est élue au scrutin de liste par le Conseil Municipal et l'autre moitié désignée par le Maire.

Vu la Commission Générale du 7 avril 2013,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

**DECIDE** de fixer à 12 le nombre des membres du Conseil d'Administration, étant entendu qu'une moitié sera élue au scrutin de liste par le Conseil Municipal et l'autre moitié désignée par le Maire.

Délibération votée à l'unanimité.

### **Désignation des représentants au sein des organismes extérieurs**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne les représentants au sein des organismes extérieurs comme suit :

#### **Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charge de la CC4V**

**Titulaire :** Georges GARDIA

**Suppléant :** Maxime CANELA

#### **Syndicat du Pays Gâtinais**

**Titulaire :** Georges GARDIA

**Suppléant :** Jacqueline BESSE-DESMOULIERES

#### **Syndicat du Fusin**

**Titulaires :** Jacqueline BESSE-DESMOULIERES, Jean-Paul HORNEZ

**Suppléants :** Corinne LANCELOT, Maria del Pilar VIÑAS

#### **Syndicat Intercommunal des Eaux de Corbeilles/Bordeaux/Lorcy**

**Titulaires :** Georges GARDIA, Jean-Paul HORNEZ, Jacqueline BESSE-DESMOULIERES, Maxime CANELA, Jean-Pierre LEBOEUF

**Suppléants :** Martine SOUDAY, Corinne LANCELOT, Jean-Claude PYAT, Florence VOGEL, Daniel CONSTANT

#### **Syndicat Intercommunal de Transport Scolaire de la région de Montargis**

**Titulaires :** Jacqueline BESSE-DESMOULIERES, Daniel CONSTANT

#### **Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) : Membres élus au scrutin de liste**

**Président :** M. le Maire

**Membres élus :** Jacqueline BESSE-DESMOULIERES, Martine SOUDAY, Sébastien FRANCAERT, Sophie MAISON, Florence VOGEL, Isabelle MARTIN

**Syndicat Intercommunal à Vocation Unique pour le Centre de Secours de Corbeilles**

**2 Titulaires :** Georges GARDIA, Daniel CONSTANT

**2 Suppléants :** Martine SOUDAY, Florence VOGEL

**Commission Départementale d'Adaptation du Commerce Rural (Association Maires du Loiret)**

Georges GARDIA

**Comité National d'Action Sociale (CNAS)**

Jacqueline BESSE-DESMOULIERES

**Mission Locale**

Catherine BARBER

**Aides à Domicile**

Florence VOGEL

**Correspondant Défense**

Martine SOUDAY

**Délégué à la Prévention Routière**

Jean-Claude PYAT

**Etablissement Public Foncier Local du Loiret**

**Titulaire :** Georges GARDIA

**Suppléant :** Jean-Paul HORNEZ

**SPL INGENOV 45**

**1 représentant à l'assemblée générale des actionnaires :** Georges GARDIA

**1 représentant à l'assemblée spéciale des actionnaires non directement représentés au Conseil d'Administration :** Jean-Paul HORNEZ

**Association de gestion de la MARPA de Corbeilles**

M. le Maire, membre de droit

M. Jean-Paul HORNEZ, membre fondateur

**2 représentants élus de la commune :** Mme Jacqueline BESSE-DESMOULIERES, Mme Florence VOGEL

**Signature marché de maîtrise d'œuvre avec M. CHOLET, architecte, pour les travaux de rénovation du pavillon 1 rue du Château (toiture et accès)**

Au vu de l'estimation de l'opération, travaux et maîtrise d'œuvre, inférieure à 90.000 € HT, il n'y a pas lieu de prendre une délibération compte tenu que ce marché entre dans la délégation donnée au Maire par le Conseil Municipal pour signer les marchés inférieurs à ce montant.

**Versement indemnités à l'EARL LELIEVRE :**

Question reportée à un prochain Conseil Municipal, en attente de pièces complémentaires.

**Indemnités de conseil et de budget du Receveur Municipal**

VU les dispositions de l'article 97 de la loi N° 82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes,

VU le décret N° 82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,  
VU l'arrêté du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes et les syndicats pour la confection des documents budgétaires,

VU l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 fixant les conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs de l'Etat, chargés des fonctions de receveur des communes et établissements publics locaux,

CONSIDERANT qu'il est de l'intérêt de la commune de bénéficier de prestations de conseil et d'assistance technique énumérées à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983,

QUE le concours de M. Olivier ROSBACH, Receveur Municipal, a été demandé pour la préparation des documents budgétaires,

QUE la demande formulée à celui-ci pour ces différentes prestations a reçu son accord.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DECIDE d'attribuer à M. Olivier ROSBACH, Receveur Municipal, l'indemnité de conseil, pour la durée du mandat, selon le taux de **100 % du tarif** prévu par les textes en vigueur, à compter du **29 mars 2014**,

DECIDE de lui accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaires pour un montant de **45,73 €**.

DIT que l'indemnité sera versée annuellement, au mois de décembre de l'année considérée.

Délibération votée à l'unanimité.

### **Désignation des membres du Conseil Municipal au sein du Jury de Concours pour la MARPA – Fixation du montant de l'indemnité des personnes qualifiées**

Vu le rapport de Monsieur le Maire,

Vu les articles 22 et 24 du Code des marchés publics ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, conformément au vote intervenu au scrutin de liste dans le respect du principe de la représentation proportionnelle au plus fort reste sans panachage ni vote préférentiel,

DESIGNE les 3 conseillers municipaux titulaires et les 3 suppléants suivants :

MEMBRES TITULAIRES : M. Jean-Paul HORNEZ, M. Maxime CANELA, M. Jean-Pierre LEBOEUF

MEMBRES SUPPLEANTS : Mme Catherine BARBER, Mme Sophie MAISON, M. Daniel CONSTANT

Cette instance est présidée par M. le Maire ou son représentant dûment habilité.

FIXE le montant de la vacation (= 1/2 journée) pour chacune des 2 personnes qualifiées à **372,00 € (tout compris)**.

Délibération votée à l'unanimité.

### **AFFAIRES DIVERSES**

M. GARDIA fait part d'un courrier de LA POSTE qui propose un service COHESIO aux communes. Les facteurs pouvant se rendre, à la demande de la commune et dans le cadre d'un contrat de service,

au domicile de personnes fragiles qui se trouvent sur leur tournée. Nous avons ouvert un registre des personnes vulnérables en mairie, et lors d'aléas climatiques le secrétariat contacte les personnes inscrites dans ce registre pour s'assurer que tout va bien.

**Mme BESSE-DESMOULIERES :**

- informe de la réunion du Syndicat Intercommunal des transports scolaires de la région de Montargis qui aura lieu le 28 avril prochain à 18 h 30.  
Elle revient sur les rythmes scolaires :
- lors du dernier Comité de Pilotage, l'Inspectrice Académique présente nous a indiqué, que le mercredi la cantine ne restait ouverte que pour les accueils de loisirs et cela pour toutes les écoles.
- Le questionnaire pour les parents a été donné à la Directrice pour distribution dans les cahiers de correspondance. Les élus ayant des enfants à l'école de Corbeilles, signale que cela n'a pas été fait à ce jour.
- L'école de Sceaux a opté pour les activités suivantes : musique, dispensée par les Centres Musicaux Ruraux ; sophrologie ; anglais ; espagnol ; expression orale.
- Elle informe que la Commission ENFANCE aura lieu lundi 12 mai à 19 h 30.

**M. CANELA :**

- fait état du patrimoine de la commune se composant, notamment, de 26 logements dont 17 sont loués et 9 libres, pour lesquels il serait nécessaire d'entreprendre des travaux : 3 ter rue de Beaune (4 logements), 3 rue du Château (1 logement au RDC), 1 rue du Château (destinations à définir), 2 rue des écoles (travaux de rafraichissement), 25 rue de la Gare (pavillon pouvant accueillir 2 petits logements ou 1 grand avec 2 cuisines et 2 salles de bain), 12 Place Saint Germain. Le manque à gagner s'élève à 40.000 € / an. Pour des travaux de rénovation importants, le retour sur investissement est de 15 ans minimum.
- La bibliothèque souhaite occuper l'espace rendu disponible par le GDA.
- Une exposition sur la guerre 14/18 est présentée dans les locaux communaux du 16 bis rue de Beaune (ex Caisse d'Epargne).
- Il signale une erreur dans le Bulletin Municipal sur les horaires d'ouverture de la bibliothèque. Celle-ci est ouverte le mercredi de 15 h 00 à 18 h 00 – le vendredi de 16 h 00 à 19 H 00 et tous les samedis de 9 H 30 à 11 H 30.
- Il signale le prix élevé des DVD achetés par la bibliothèque par rapport au prix des grandes surfaces.

**Mme BARBER**

- Signale que plusieurs commerçants se plaignent des nuisances du Bar St Germain, notamment lors de barbecue sur le domaine communal. Elle a pris connaissance de l'annonce pour la vente du commerce de « bar – brasserie – chambres d'hôtes ». Elle souhaiterait savoir si les chambres sont comprises dans le bail ? Il est précisé que non. Elle signale également qu'il y a des panneaux d'amiante stockés dans le garage. L'information sera transmise au Garde Champêtre.
- Concernant le local 10 Place St Germain loué à la mercerie, le plafond de la pièce arrière s'effondre et cela gêne pour la fermeture du tableau électrique. Ce problème a été signalé aux services techniques par la locataire.
- Informe que les commerçants souhaiteraient une place handicapée supplémentaire sur la Place St Germain. M. GARDIA indique que nous allons devoir mettre en application le Plan d'Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics (PAVE) que nous venons d'approuver et dans lequel la Place St Germain est classée prioritaire.
- Signale le problème du sens interdit Grande Rue. L'ensemble des commerçants a constaté une baisse de la fréquentation et du chiffre d'affaire depuis sa mise en place. M. GARDIA propose d'organiser une réunion avec les commerçants pour réfléchir à l'aménagement de la Place St Germain.
- Elle a été saisie d'une demande de récupération des tuiles par un particulier sur le pavillon à démolir dans le terrain de la MARPA.

- Plusieurs personnes l'ont interrogée pour déposer leur candidature pour travailler à la MARPA. M. GARDIA indique que cet établissement devrait ouvrir en septembre 2016. Pour le recrutement c'est un peu prématuré.
- Signale des dégradations des arbustes le long de l'église par des enfants. Le dossier sera confié au Garde Champêtre pour suites à donner.

**Mme MAISON**

- L'installation d'un banc aux Tritons serait appréciée par les personnes âgées
- Signale un trou au niveau du transformateur à la Bourbonnerie

**M. PYAT** signale le mauvais état sur une portion des trottoirs Avenue de Montargis.

**Mme VOGEL** fait part du mauvais état de la voirie rue de la Motte.

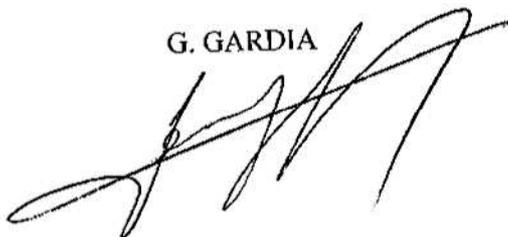
**Mme VIÑAS** remercie pour la haie plantée devant leur logement et signale également le mauvais état du trottoir rue des Ecoles.

**M. CONSTANT** souhaite mettre en place des réunions de quartier dans le cadre de la communication. Et propose de commencer par le lieudit Pampou. Les réunions pourraient se tenir dans la salle du Gâtinais, le soir.

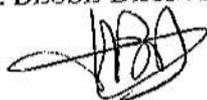
**Mme LANCELOT** signale qu'avant la ZAC du Moulin Chevalier, il y a une haie qui empiète sur le trottoir ainsi que des racines. C'est dangereux car on est obligé de descendre sur la voirie pour ne pas se faire griffer le visage ou s'empêtrer dans les racines.

**Fin de la séance à 23 H 20**

G. GARDIA



J. BESSE-DESMOULIERES



M. CANELA



JC PYAT



D. CONSTANT



JP LEBOEUF



F. VOGEL

I. MARTIN



C. LANCELOT



S. MAISON



C. BARBER



MDP VIÑAS

